



RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Période : Novembre 2023

Introduction

Au Burundi, le contexte sociopolitique est marqué par des développements juridiques récents mettant en lumière des préoccupations persistantes concernant les droits individuels et la liberté d'expression. Deux cas notables, celui d'Emilienne Sibomana, syndicaliste et secrétaire au Lycée Christ Roi de Mushasha, et celui de la journaliste Floriane Irangabiye, ont attiré l'attention nationale et internationale. Ces événements soulignent la complexité des défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains et les professionnels des médias au Burundi.

Dans le premier cas, Emilienne Sibomana comparaît devant la Cour d'appel de Gitega, faisant face à des accusations de dénonciation calomnieuse. Le déroulement de cette affaire soulève des questions sur le processus judiciaire et la protection des droits fondamentaux. Dans le second cas, la détention prolongée de la journaliste Floriane Irangabiye alimente des inquiétudes quant à la liberté de la presse et la justice au Burundi, suscitant des appels urgents à sa libération.

Cette analyse approfondie explorera ces deux cas, examinant les circonstances entourant les comparutions en justice, les réactions des organisations de défense des droits humains et de la presse, ainsi que les implications plus larges pour les droits individuels et la démocratie dans le pays.

1. Comparution de la syndicaliste Emilienne Sibomana devant la Cour d'appel de Gitega en itinérance à la prison centrale de Gitega.

Le 9 novembre 2023, Emilienne Sibomana, secrétaire au Lycée Christ Roi de Mushasha à Gitega, a de nouveau comparu devant la Cour d'appel de Gitega lors d'une audience en itinérance à la prison centrale de Gitega où elle est incarcérée depuis le mois de janvier de la même année. Accusée de dénonciation calomnieuse envers le directeur de l'établissement, Emilienne Sibomana a insisté sur la nécessité de résoudre d'abord les questions de forme.

Appuyée par son Avocate, Michella Niyonizigiye, elle a argué que l'accusation de dénonciation calomnieuse ne pouvait être valable sans enquêtes préalables. La défense a plaidé en faveur de sa libération, affirmant qu'elle devrait être relâchée compte tenu

de l'absence d'investigations préalables. L'affaire a été mise en délibéré et la décision finale sera prononcée dans un délai n'excédant pas 30 jours c'est à dire le 9 décembre selon la loi.



2. Des voix continuent à réclamer la libération de la journaliste Floriane Irangabiye

L'Union burundaise des journalistes (UBJ) a récemment lancé un appel pressant en faveur de la libération immédiate et sans condition de la journaliste Floriane Irangabiye. Le président de l'UBJ, Alexandre Niyungeko, a qualifié cette incarcération d'injuste et a exprimé ses préoccupations quant à la violation des droits de la journaliste. Cet appel de l'UBJ s'inscrit dans le cadre de la Journée internationale pour la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes, célébrée le 2 novembre de chaque année. L'incarcération de Floriane Irangabiye témoigne des défis auxquels les médias sont sans cesse confrontés au Burundi. Elle constitue une raison de plus de réclamer la protection adéquate des journalistes et du respect de la liberté de la presse. Cette voix s'ajoute à d'autres émanant du monde entier tel que la campagne organisée le 20 décembre par Amnesty International pour réclamer sa libération.



Les appels urgents de l'Union burundaise des journalistes (UBJ) et d'Amnesty International mettent en évidence la nécessité de protéger les professionnels des médias contre les arrestations arbitraires et les accusations infondées.

Il est à noter que Floriane Irangabiye est détenue depuis plus d'un an et qu'elle est condamnée à dix ans de prison pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat", une accusation qui n'a jamais été prouvée.

Conclusion.

La détention d'Emilienne Sibomana et de Floriane Irangabiye au Burundi illustrent les défis persistants liés à la jouissance des droits et libertés fondamentales et à l'indépendance du système judiciaire dans le pays. La comparution en justice d'Emilienne Sibomana, accusée de dénonciation calomnieuse, soulève des interrogations sur l'équité de la procédure judiciaire et la protection de la liberté d'expression particulièrement en ce qui concerne les lanceurs d'alerte.

Ces événements ne sont pas isolés, mais reflètent plutôt un paysage plus large de préoccupations concernant les droits de l'homme et la démocratie au Burundi. Pour établir un environnement propice à la justice et au respect des droits fondamentaux, il est crucial que le gouvernement burundais adresse ces préoccupations de manière transparente, en garantissant l'indépendance du système judiciaire et en respectant les normes internationales en matière de droits de l'homme. Ces cas soulignent la nécessité d'une vigilance constante et d'un plaidoyer continu pour promouvoir un environnement où la justice, la transparence et les droits fondamentaux sont prioritaires dans la construction d'un Burundi démocratique et respectueux des droits de l'homme.

La communauté internationale, les organisations de défense des droits ont un rôle essentiel à jouer en maintenant la pression pour garantir le respect des droits humains au Burundi.